



Qu'en est-il du ramassage des déchets compostables chez les personnes âgées ou à

Il faut différencier déchets verts et déchets gastros. Tous les déchets verts (déchets de cuisine mais uniquement aliments crus) peuvent être pris en charge par un collaborateur du CMS, acheminés et déposés à Chétroz. Par contre, les déchets alimentaires cuits ne sont pas acceptés à la déchetterie de Chétroz et doivent être jetés dans le sac taxé. La Ville de Sierre teste actuellement, en collaboration avec l'UTO, un système de ramassage des déchets gastros auprès de homes, restaurants, etc. Les premiers résultats montrent qu'à ce jour, la collecte et le traitement de ces déchets sont plus onéreux que l'incinération.